

## ASSEMBLEE GENERALE de L'AAPPMA DE L'INFERNET CADIERE du 24 Janvier 2020

Avant de déclarer l'assemblée générale ouverte, le Président, Monsieur Luc ROSSI rend hommage à Monsieur Michel SIROIT, Vice Président de L'AAPPMA, décédé le 27 février 2019. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

**Le Président** déclare ensuite l'Assemblée générale ouverte et remercie pour leur présence les invités, Messieurs Jean Louis BERIDON, Jean Louis BOLEA, Administrateurs et Vice-Président de la Fédération de Pêche des Bouches du Rhône, Monsieur Alain ZIEBEL Administrateur et Secrétaire général de la Fédération de Pêche des Bouches du Rhône, Mesdames Marie Claude MICHEL Adjointe au Maire de VITROLLES, Marie Claude RIGAUD Conseillère régional PACA et Conseillère municipale de VITROLLES, Messieurs Loïc GACHON Maire de VITROLLES, Jean Claude MONDOLONI 1er adjoint au Maire de VITROLLES, Robert BASTARD Adjoint au Maire des PENNES MIRABEAU, Eric LEOTARD 1er adjoint au Maire de ST VICTORET, Paul ALLIOTTE Président de la Société de Chasse de VITROLLES, Maurice LAPINA Trésorier de la Société de Chasse de MARIGNANE, Bernard BUSNEL du journal la PROVENCE, Gilbert OLIVARES, ainsi que tous les pêcheurs présents.

Il adresse également ses remerciements à tous les membres du Conseil d'Administration, membres du Comité de Soutien, les gardes particuliers et bénévoles pour toutes les actions qu'ils ont menées tout au long de l'année 2019 au sein de l'Association. Il remercie aussi tous les partenaires qui soutiennent financièrement et participent aux actions de L'AAPPMA tout au long de l'année, toutes les Municipalités, les Conseils Départemental et Régional, ainsi que tous les sponsors.

Le Président fait ensuite un bilan de son ressenti sur l'année 2019 qui a été particulièrement perturbées par de nombreux problèmes:

- ✓ Perte d'argent dû à un fournisseur qui a fait faillite
- ✓ Perte de carte de pêche pour un montant de 1500€ chez notre dépositaire Décathlon MARTIGUES
- ✓ Pollutions diverses et notamment celle générée par la station d'épuration de la commune de VITROLLES dont la gestion incombe à la Métropole.

- ✓ De nombreux dégâts causés par les inondations sur les seuils rustiques et dont la plupart sont à refaire.

Il ajoute que l'association et la fédération n'ont pas subi une grosse perte de pêcheurs en 2019.

Il informe l'assemblée qu'en fin d'année se dérouleront les renouvellement des Conseils d'administration.

**Le Secrétaire** procède à la présentation du bilan moral de l'année 2019, document qui sera ensuite adressé à Monsieur le Préfet ainsi que le prévisionnel 2020.

Monsieur Jean Claude MONDOLONI prend la parole pour expliquer qu'une police des réseaux avait été créée par la municipalité, intervenant notamment sur les problèmes d'environnement, de pollution. Toutefois, celle-ci dépendant dorénavant de la Métropole, ces opérations de surveillance et ses interventions sur le terrain sont beaucoup moins rapides.

Aucune question n'étant posée en salle, il est procédé au vote du bilan moral 2019 qui est **adopté à l'unanimité**.

**Le Président** présente le prévisionnel des activités 2020.

Aucune question n'étant posée en salle, il est procédé au vote du prévisionnel des activités 2020 qui est **adopté à l'unanimité**.

**Le Président** donne la parole avant leur départ aux représentants des municipalités qui doivent quitter l'assemblée, ayant d'autres obligations.

**Monsieur Eric LEOTARD** est très content d'être présent à cette assemblée et s'associe à l'hommage rendu à Monsieur Michel SIROIT qui a laissé une empreinte indélébile sur toutes les actions menées et particulièrement auprès des jeunes, dans les ateliers pêche et nature. Il ajoute qu'il était très présent au sein de l'AAPPMA. Il remercie l'association pour sa présence sur les forums des associations et bien entendu au bord de la rivière. Il salut le dynamisme de l'association.

**Monsieur Jean Claude MONDOLONI** fait état des difficultés rencontrées avec la Métropole pour toutes les actions menées pour soutenir l'AAPPMA. Malgré tout, il ajoute que la municipalité continuera à faire le maximum pour aider l'association. Il évoque ensuite la place importante de la jeunesse qui est bien présente dans l'AAPPMA. Il remercie son Président, le Conseil d'administration, le Comité de soutien pour tout le travail effectué.

**Monsieur Robert BASTARD** félicite et remercie l'association pour tout le travail effectué.

**Le Trésorier** présente le bilan financier de l'année 2019 ainsi qu'un état des ventes de cartes de pêche 2019, l'évolution entre les années 2019 et 2018 avec la proportion entre les majeurs 56% et les mineurs 44%.

**Le Vérificateur** aux comptes, Monsieur Jean Yves KALASZCZAJ, déclare qu'après vérification, il est favorable à l'adoption du bilan financier.

Aucune question n'étant posée en salle, Il est procédé au vote du bilan financier 2019, qui est **adopté à l'unanimité**.

**Le Trésorier** procède ensuite à la présentation du budget prévisionnel des recettes et dépenses pour l'année 2020

Aucune question n'étant posée en salle, il est procédé au vote du budget prévisionnel des recettes et dépenses 2020, qui est **adopté à l'unanimité**.

**Le Président** met à l'approbation de l'assemblée générale deux propositions du Conseil d'administration :

**1. La première concerne l'adoption du règlement des concours de pêche suivant:**

▪ **Article 1:**

Les concours de pêche sont ouverts à tout pêcheur étant en règle avec les taxes et cotisations en vigueur.

▪ **Article 2:**

Tous les participants se conformeront au règlement général de la pêche : dimension des prises, 1 panier par pêcheur, etc...

▪ **Article 3:**

Une seule ligne portant un seul hameçon est autorisée.

▪ **Article 4:**

La cuillère, les leurres et la pêche au vif sont interdits pendant le concours.

▪ **Article 5:**

Le parcours est réservé toute la journée aux participants du concours.

▪ **Article 6:**

Par arrêté préfectoral, le nombre de truite est limité à 6 par pêcheur et par jour.

▪ **Article 7:**

Tout participant devra respecter les règles suivantes:

- Respecter les autres concurrents
- Ne pas pêcher sur autrui (les postes de pêche)
- Rester courtois

▪ **Article 8:**

Les participants de plus de 75 ans partiront 5 minutes avant les autres concurrents afin de se rendre sur les parcours en toute sécurité.

**En cas de non respect du dit règlement, le mis en cause sera immédiatement exclu du concours mais aussi du challenge Infernet Cadière.**

Aucune question n'étant posée en salle, il est procédé au vote de ce règlement des concours de pêche qui est **adopté à l'unanimité**.

**2. La seconde concerne la pêche des carpes dans le lac de la Tuilière:**

Ces mesures sont proposées afin de mettre en place des mesures de protection sur cette espèce.

**Pour l'année 2020**, remise à l'eau systématique des carpes de plus de cinq kilos et limitation à une prise par jour pour les carpes de moins de cinq kilos.

Aucune question n'étant posée en salle, il est procédé au vote de cette proposition qui est **adoptée à l'unanimité**.

**Pour l'année 2021**, remise à l'eau systématique des carpes quelle que soit la taille.

Aucune question n'étant posée en salle, il est procédé au vote de cette proposition qui est **adoptée à l'unanimité**.

Le **Président** indique que l'assemblée générale de renouvellement du Conseil d'administration de l'AAPPMA se déroulera le 2 octobre 2020. Il présente ensuite le calendrier des concours 2020.

Le **Président** donne la parole aux invités.

**Madame Marie Claude MICHEL** indique qu'elle a trouvé en la personne du Président un allié pour toutes les actions menées sur l'environnement ainsi que pour l'ensemble du travail effectué en collaboration. Elle lui adresse ses remerciements ainsi qu'aux membres du Bureau et du Conseil d'administration. Elle présente ses vœux à l'ensemble des participants au nom de la municipalité de VITROLLES.

**Madame Marie Claude RIGAUD** explique que la Région PACA n'a pas apporté son aide financière à l'AAPPMA pour l'année 2019 car elle n'intervient plus dans le fonctionnement mais uniquement dans les investissements. Elle adresse ses remerciements pour l'opération Handy pêche. Toutefois elle assure de son suivi des dossiers. Elle présente ses vœux à l'ensemble des participants.

**Monsieur Jean Louis BERIDON** salue tous les participants, adresse ses félicitations au Président ainsi qu'à tout les membres du Conseil d'administration et à l'équipe de bénévoles pour la gestion qui a été menée, pour le dynamisme de l'Association, pour tout le travail effectué tout au long de l'année pour enrichir le patrimoine halieutique et piscicole de l'AAPPMA, pour toutes les manifestations organisées, dont les multiples actions organisées auprès des jeunes.

Il réitère le soutien de la Fédération à L'AAPPMA. Il intervient en autres sur les points suivants:

- ✓ Augmentation de la carte de pêche pour 2020, de 96€ à 100 €. Le Président fédéral, Monsieur Luc ROSSI indique que la Fédération des Bouches du Rhône a voté contre cette augmentation lors de l'assemblée générale de la Fédération Nationale.
- ✓ Date d'ouverture unique des salmonidés décidée par le Conseil d'administration de la Fédération sur tout le département pour 2020, soit le 14 mars. (explications données par le Président)
- ✓ Information sur l'opération truites baguées 2020
- ✓ Réouverture à la pêche de nuit à la carpe sur l'étang du SAN PAYRE
- ✓ Concernant la garderie, création d'une nouvelle brigade fédérale. Le Président fédéral explique que celle ci est composée de 15 gardes de pêches qui pourront intervenir sur tout le département en fonction des missions qui lui seront données sous l'autorité du Président fédéral. Elle sera opérationnelle pour l'ouverture.

Il profite pour terminer son intervention pour remercier tout le travail qui est fait tout au long de l'année par l'ensemble des collaborateurs de la Fédération.

Il présente ses meilleurs vœux à tous les participants.

**Monsieur Jean Louis BOLEA** remercie l'AAPPMA pour tout le travail effectué tout au long de l'année et présente ses meilleurs vœux.

**Monsieur Loïc GACHON** indique que c'est important pour lui d'être présent pour cette assemblée étant donné que l'AAPPMA est un partenaire indispensable de la ville de VITROLLES sur toutes les actions menées pour l'environnement et auprès de la Jeunesse. Il évoque la survenance des inondations et leurs conséquences sur la Cadière ainsi que les travaux qui ont été effectués sur la lac de la Tuilière.

Il présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des participants.

Le Président remercie Monsieur le Maire et l'ensemble des adjoints qui apportent leur soutien à l'AAPPMA.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président, Monsieur Luc ROSSI déclare l'Assemblée générale close.

**Le Président**

Luc ROSSI  


**Le Secrétaire**

Bernard ABRIAL  


**Association Agréée de Pêche et  
de Protection du Milieu Aquatique de  
l'INFERNET-CADIERE**  
1507 boulevard Marcel Pagnol-13127 VITROLLES  
Tél: 04 42 89 06 05 - Fax: 04 42 15 08 04  
Email: [Infemet.cadiere@neuf.fr](mailto:Infemet.cadiere@neuf.fr)

Vitrilles le 24 Janvier 2000.

Je soussigné Jacques Kalaszczak,  
Certifié avoir contrôlé les Comptes de l'Association  
Sinfoniet Calabrese pour.

Je n'évoque aucune remarque sur  
les Comptes.

